



*Le Département*

**Culture**

**Plan de développement de la lecture publique  
dans le département du Pas-de-Calais - 2017-2022**

**Charte documentaire  
des collections départementales**

Éd.1-nov. 2017

***Près de chez vous, proche de tous***

## Table des matières

PREAMBULE .....	3
Pourquoi une charte documentaire ?.....	3
Cadre légal et textes fondateurs des métiers des bibliothèques .....	3
ORIENTATIONS DOCUMENTAIRES .....	4
1. Proposer une offre documentaire de qualité, accessible et adaptée .....	4
2. Développer la médiation.....	5
3. Optimiser le service à l'utilisateur .....	6
PRINCIPES D'ACQUISITION .....	8
1. Principes généraux.....	8
2. Axes de développement des collections .....	8
3. Outils de mise en oeuvre .....	9
4. Responsabilité intellectuelle et technique.....	10

Adoptée par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 14 novembre 2017

### PREAMBULE

La présente charte a pour objet de définir la politique documentaire de la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais. Elle fixe les principes de constitution, de gestion et de médiation des ressources documentaires dont le Département est propriétaire.

#### Pourquoi une charte documentaire ?

La définition d'une politique documentaire est l'affirmation des missions poursuivies par l'établissement, se reflétant dans des choix documentaires. Il s'agit donc de mettre en œuvre d'un point de vue documentaire les orientations votées par l'Assemblée départementale concernant la lecture publique.

La délibération-cadre adoptée en séance plénière du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le 25 janvier 2016, a affirmé la lecture comme « pratique culturelle et éducative fondamentale » et a défini deux axes prioritaires pour l'évolution du Plan lecture : « la mise en réseau des équipements et le développement du numérique ». Le Plan lecture adopté le 13 novembre 2017 a décliné ces priorités en 3 axes : la pratique de la lecture, la mise en réseau des équipements et le développement du numérique.

A travers les orientations documentaires et les principes d'acquisition qui y sont présentées, la charte documentaire est donc l'expression formalisée et cohérente des ambitions et priorités du Département en terme de développement de son offre documentaire.

#### Cadre légal et textes fondateurs des métiers des bibliothèques

La Médiathèque départementale se conforme aux textes fondateurs des bibliothèques publiques pour développer son offre documentaire :

- la *Charte des bibliothèques*, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, en particulier les articles 3, 4, 7 et 25 ;
- le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques*, adopté en novembre 1994 ;
- le *Code de déontologie du bibliothécaire*, adopté lors du conseil national de l'Association des bibliothécaires français le 23 mars 2003, en particulier l'article 2.

La constitution des collections s'inscrit dans le respect des lois en vigueur, notamment celles relatives :

- à la *liberté de la presse* (loi du 29 juillet 1881) ;
- à la *lutte contre les discriminations* ethniques, racistes, religieuses et sexuelles (lois du 1<sup>er</sup> juillet 1972, du 13 juillet 1990 et du 30 décembre 2004) ;
- aux *publications destinées à la jeunesse* (loi du 16 juillet 1949) ;
- à la *propriété littéraire et artistique*, aux *droits d'auteurs* (Code de la propriété intellectuelle et lois du 11 mars 1957, du 3 juillet 1985 et du 18 juin 2003, du 1<sup>er</sup> août 2006, du 12 juin 2009 et du 28 octobre 2009) ;
- à la *communication audiovisuelle* (loi du 29 juillet 1982).

## ORIENTATIONS DOCUMENTAIRES

*Les orientations documentaires définissent les contours organisationnels et les perspectives de travail à moyen terme autour des collections.*

### 1. Proposer une offre documentaire de qualité, accessible et adaptée

- Affirmer l'unicité de la collection départementale

Bien que répartie sur quatre sites, la collection départementale est unique et consultable à partir d'un seul catalogue en ligne. Quelle que soit leur antenne de rattachement, les partenaires ont accès à l'ensemble des documents, accès rendu possible par un service de réservations et de desserte.

Il s'avère donc essentiel que cet accès global à la collection départementale se concrétise en une gestion mutualisée et unifiée de l'offre documentaire sur les quatre sites.

Cette mutualisation prend en compte l'ensemble des supports disponibles (imprimés, CD, DVD, numérique, outils d'animation). Toutefois, le contenu de l'offre documentaire doit prévaloir aux différents formats et supports possibles pour les ressources. L'approche thématique est donc retenue.

- Développer une offre documentaire diversifiée

La collection départementale doit permettre à tout usager de bibliothèques de définir son propre parcours culturel et ainsi répondre aux différentes pratiques : connaissance et formation, épanouissement personnel, développement citoyen, curiosité et divertissement... Elle concourt à compléter et renforcer les fonds propres des bibliothèques municipales et intercommunales.

De ce fait, une offre documentaire départementale n'a pas de raison à être généraliste et exhaustivement encyclopédique mais peut s'attacher à développer des thématiques ou des sujets plus spécifiques, moins soumis à la tension de l'actualité.

Si les collections à forte demande (bestsellers, blockbusters, top des ventes, ...) peuvent être la priorité des bibliothèques directement ouvertes au public, celle de la Médiathèque départementale s'appuie sur les documents moins médiatisés, dit à rotation lente ou de « longue traîne ». En effet, l'acheminement des documents à l'utilisateur s'effectuant par le biais des établissements partenaires, le délai de circulation des collections départementales n'est pas instantané et rend donc impossible et incohérent toute tentative de réponses à des demandes d'actualité. Seules les ressources numériques, par leur disponibilité immédiate et simultanée, échappent à ce constat.

La Médiathèque départementale veille également à assurer une certaine pluralité dans les collections qu'elle constitue, en variant les sources, en s'attachant à la qualité des contenus et en valorisant la petite édition, les labels indépendants et les ressources libres de droit.

- Proposer une offre adaptée aux différents publics

La Médiathèque départementale doit garantir une égalité d'accès à la lecture et à la culture. L'offre documentaire ne peut résolument pas s'adresser uniquement à un public familier des pratiques culturelles. En travaillant à ce que les différents niveaux de lecture soient disponibles, la Médiathèque départementale concourt à rendre accessibles ses collections.

Pour toucher plus particulièrement des publics très éloignés de la lecture et de l'écrit, la Médiathèque départementale entend développer, en coopération avec des bibliothèques et associations partenaires, des outils particuliers.

De même, la Médiathèque départementale dispose de documents (livres tactiles, DVD en audio-description ou sous-titrés en Langue des signes françaises, livres numériques en police Open-Dyslexic, ...) facilitant l'accès à l'écrit et à l'image des personnes en situation de handicap. Outre l'actualisation du fonds avec des objectifs définis, la Médiathèque départementale oriente les usagers et partenaires vers d'autres établissements ou organisations (par exemples : Médiathèque Valentin Haüy, Association des bibliothèques sonores, ...) pour les collections adaptées qu'elle ne peut constituer.

- Assurer une conservation raisonnée des fonds de littérature de jeunesse

La Médiathèque départementale a la spécificité de posséder des collections différentes des bibliothèques partenaires, notamment pour la littérature de jeunesse. Le Département participe, en effet, à un protocole d'accord de partenariat documentaire avec l'Université d'Artois pour la conservation et la valorisation de collections imprimées de littérature de jeunesse (projet de la Bibliothèque Robinson). Éphémères dans le circuit commercial, fragilisés par l'utilisation intensive qui peut en être faite en bibliothèque publique, les documents pour les enfants sont une richesse artistique et historique vouée à disparaître si on n'y prend pas garde. Le projet de la Bibliothèque Robinson a du sens, non pas uniquement par son volet de conservation, mais bien parce que celui-ci s'accompagne d'actions de valorisation et de formation.

## 2. Développer la médiation

- Assurer la valorisation et la médiation des collections dès la sélection

Dès la sélection des ressources et documents, le bibliothécaire doit penser à la mise en valeur de ces derniers. En effet, à une époque de la raréfaction de l'attention et du flux continu d'information, l'offre documentaire ne peut se penser sans la complémentarité affirmée des différents supports, sans une connaissance affinée des sources d'information et sans une médiation sélective et réfléchie.

En tant que sélectionneur et gestionnaire de contenus physiques et numériques, le bibliothécaire exerce une veille documentaire régulière, qu'il peut mettre à disposition de ses collègues comme des partenaires. Il a la responsabilité de la sélection des ressources, en respectant les orientations définies par l'Assemblée départementale et en ayant conscience que ses choix excluent de fait d'autres possibilités. Il travaille, de fait, à la valorisation et la médiation des ressources documentaires.

- Créer du lien entre l'offre documentaire et l'action culturelle

La Médiathèque départementale met à disposition des outils d'animation et documents constitués autour de thématiques spécifiques. L'ensemble de ces services fait partie intégrante de l'offre documentaire et doit répondre aux mêmes exigences de sélection et de valorisation.

La Médiathèque départementale propose également des actions culturelles qui ont pour objectif de valoriser les collections. Ces actions sont essentielles pour les documents dits de « longue traîne » qui ne bénéficient pas d'un éclairage médiatique important dans le circuit commercial. Elles permettent également la rencontre avec des auteurs (illustrateurs, éditeurs, réalisateurs, ...), favorisent les débats et les échanges, et participent à faire des établissements partenaires des lieux de vie et de découverte où se développent le plaisir et la pratique de la lecture.

De même, la Médiathèque départementale répond aux sollicitations des partenaires souhaitant mettre en place une opération de médiation documentaire ou une animation culturelle. Elle s'appuie à cette fin sur des opérations locales, départementales (prix littéraires...) ou nationales comme le Mois du film documentaire, ou la Fête de la Science, ...

- Sélectionner, produire et médiatiser des contenus documentaires

La Médiathèque départementale développe ses collections en y adjoignant des services documentaires. Ainsi, la Bibliothèque numérique départementale propose un ensemble de ressources en ligne mais permet également des interactions directes avec les usagers (sélections personnalisées, partages d'avis, création de tags, ...) et devient ainsi un véritable vecteur culturel.

Si sélectionner, acquérir et gérer l'offre documentaire est une mission traditionnelle du bibliothécaire, celui-ci devient aujourd'hui un véritable médiateur. Il recense des contenus issus de différentes sources, élabore des produits documentaires (critiques de documents, liste commentée, écriture d'article en ligne, synthèse sur un sujet, ...) et en assure la communication et la médiation. Formé à la recherche documentaire, il sait s'orienter dans le flux d'informations et peut transmettre des sources et des contenus pertinents en les synthétisant.

### 3. Optimiser le service à l'utilisateur

- Renforcer le maillage documentaire sur le département

La politique documentaire de toute médiathèque départementale pose la question de la complémentarité des fonds entre ceux des bibliothèques municipales ou des réseaux intercommunaux de bibliothèques et ceux mis à disposition par un Département.

Depuis 2006, le Département du Pas-de-Calais soutient les communes et les EPCI dans la constitution d'un fonds propre par des aides aux acquisitions annuelles. Ces aides ont permis aux bibliothèques de compléter et d'actualiser leurs collections, permettant ainsi de proposer une offre documentaire de base aux usagers. La mise en réseau de certains équipements avec une carte d'emprunt commune, un catalogue partagé et des systèmes de redistribution de documents à la demande a aussi amélioré cette offre documentaire : les partages de thématiques entre établissements et les mutualisations d'achat sont rendus possibles.

Pour ces raisons, la Médiathèque départementale se positionne non plus en substitution mais en complémentarité, répondant à des demandes plus variées ou plus spécifiques sur certains domaines. Elle développe une offre documentaire centrée sur des axes définis et justifiés, apportant une plus-value réelle aux partenaires en étoffant leurs collections propres.

La Bibliothèque numérique départementale est une autre illustration de renforcement de l'offre documentaire des bibliothèques et réseaux de lecture publique. Cet outil, développé initialement avec 74 bibliothèques pilotes, propose une offre de qualité, touchant divers domaines, et à disponibilité immédiate. Il importe donc de pérenniser l'infrastructure technique et le dispositif d'équipement afin d'élargir le développement des usages numériques à l'ensemble des inscrits dans une bibliothèque du Pas-de-Calais, partenaire de l'opération.

En multipliant les entrées possibles vers l'ensemble des ressources documentaires – qu'elles soient municipales, intercommunales comme départementales - le service à l'utilisateur se voit ainsi optimisé.

- Accompagner les réseaux de lecture publique à construire leur politique documentaire

Pour toucher les usagers, la Médiathèque départementale passe par l'intermédiaire des établissements partenaires (bibliothèques municipales ou intercommunales, collèges, services culturels et jeunesse, associations...) pour lesquels elle met à disposition son offre documentaire. La valorisation des ressources s'effectue donc à double échelle : vers les partenaires d'abord, puis vers leurs usagers. Une façon d'assurer la mise en valeur des collections consiste donc en la formation des partenaires au monde de l'édition et de la production dans tous les domaines.

Par ailleurs, l'optimisation des services documentaires rendus à l'utilisateur n'est possible que par un véritable maillage des territoires. Une bibliothèque seule, surtout si elle est située dans une commune de petite taille, peut difficilement proposer plus qu'une offre documentaire de base. Mais la mutualisation des ressources dans le cadre d'un réseau de lecture publique renforce cette offre de base, tout en permettant la circulation des documents.

La Médiathèque départementale propose d'accompagner les réseaux de lecture publique à écrire leur politique documentaire en fonction des besoins et spécificités propres à leurs missions et à leur environnement, en mettant à disposition des formations, des outils ainsi que l'accompagnement des bibliothécaires.

- Évaluer régulièrement la politique documentaire de la Médiathèque départementale

L'offre documentaire de la Médiathèque départementale se doit d'être adaptée aux réalités territoriales, aux évolutions professionnelles et sociétales et aux besoins des partenaires et des usagers du département.

Il convient donc d'évaluer régulièrement la pertinence des orientations proposées et de les ajuster si besoin. Il s'agit de veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'offre documentaire avec celles proposées par les réseaux de lecture publique, notamment quand ces derniers ont abouti à la formalisation d'une politique documentaire. La concertation des structures partenaires demeure une variable d'ajustements des orientations documentaires.

## PRINCIPES D'ACQUISITION

*Les principes d'acquisitions déterminent les modalités de constitution des collections de manière générale et de manière particulière pour chaque pôle thématique.*

### 1. Principes généraux

L'offre documentaire est représentative de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinions dans le respect des lois précitées en introduction, des formes d'expression artistique et des productions éditoriales. Elle est multi-support : imprimés, sonores, vidéos, numériques ; les médias devant se compléter les uns les autres puisque la qualité du contenu prime sur le critère de support.

Afin de maintenir une exigence de qualité, les collections et ressources sont renouvelées de manière régulière et également désherbées. Le « désherbage » consiste à retirer de l'offre documentaire des documents ou ressources :

- abimés, endommagés ou sales ;
- dont l'information est obsolète ou périmée ;
- dont le contenu n'est plus en adéquation avec les besoins du public ou avec les orientations documentaires ;
- dont le nombre d'exemplaires ne s'accorde pas avec les orientations documentaires.

Les usagers peuvent émettre des propositions d'achat via les bibliothèques municipales et intercommunales. Les demandes sont satisfaites, en tenant compte des contraintes budgétaires, si elles sont en accord avec la politique documentaire de la Médiathèque départementale.

Les documents et ressources de la Médiathèque départementale sont accessibles aux usagers des bibliothèques :

- par des échanges de documents ;
- par des réservations ;
- par un accès en ligne à la Bibliothèque numérique départementale.

### 2. Axes de développement des collections

Les orientations documentaires ont spécifié le passage d'une collection départementale à visée généraliste et universelle à une offre documentaire ciblée avec des priorités d'achats et des thèmes définis venant compléter les ressources des bibliothèques du département.

Chaque pôle thématique se définit par des objectifs et axes de développement des collections :

#### Pôle Comprendre le monde :

- Favoriser la participation à la vie citoyenne ;
- Faciliter la compréhension du monde dans lequel on vit ;
- Sensibiliser aux grandes questions d'actualités ;
- Décrire l'histoire des mouvements politiques, économiques, sociaux.

#### Pôle Se former :

- Contribuer à la formation et à l'autoformation ;
- Proposer des ressources pour faciliter la recherche d'emploi ainsi qu'une meilleure connaissance du monde du travail ;



- Participer à la formation continue des personnels et bénévoles des bibliothèques.

### Pôle Prendre soin de soi et de l'environnement :

- Informer, sensibiliser aux questions de santé, au développement personnel, au respect de soi et de l'environnement ;
- Favoriser l'hygiène de vie personnelle et environnementale.

### Pôle Regarder :

- Décrypter l'image et sensibiliser à l'art ;
- Faciliter la compréhension de la démarche de création artistique et favoriser les découvertes ;
- Aborder l'histoire et les techniques des arts ;
- Créer des interactions entre les différentes formes d'art ;
- S'adapter aux évolutions, mettre en place une veille culturelle et participer à l'animation culturelle des territoires.

### Pôle Lire et écouter :

- Proposer un choix adapté et diversifié dans les domaines de la littérature et de la musique ;
- Aborder et faire découvrir l'histoire des genres et mouvements littéraires et musicaux ;
- Favoriser la découverte d'auteurs, de musiciens, d'œuvres et d'événements ;
- Mettre en place une veille culturelle et valoriser les événements culturels départementaux au travers des prix littéraires, des scènes et festivals musicaux et des divers spectacles.

### Pôle Grandir (Petite enfance) :

- Mettre à disposition des collections pour les 0-6 ans et leurs « adultes référents » ;
- Faire connaître la production éditoriale, musicale et cinématographique pour les tout-petits ;
- Accompagner à la parentalité et à l'éducation ;
- Médiatiser l'opération *On n'est jamais trop petit pour lire*, labellisée Premières Pages par le Ministère de la Culture.

### Pôle Grandir et changer (Jeunesse et Adolescence) :

- Participer à la construction et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent afin qu'ils deviennent des citoyens de demain ;
- Sensibiliser le jeune et sa famille aux thématiques qui lui sont propres : santé, sexualité, famille... ;
- Proposer un choix adapté et diversifié de littérature ;
- Valoriser les prix littéraires départementaux et participer aux comités de sélection.

## 3. Outils de mise en oeuvre

La politique documentaire a pour objet de réguler l'activité documentaire par la création d'outils appropriés.

La fiche domaine permet de définir l'ensemble des domaines et sujets de la connaissance couverts par l'offre documentaire de la Médiathèque départementale et de spécifier les domaines qui en sont exclus. Outil de pilotage, la fiche domaine explicite les objectifs, finalités d'usage et de public de chaque secteur et permet au bibliothécaire d'élaborer et de suivre les différents critères qui président aux choix d'acquisition. Elle est également un outil d'évaluation des ressources et de cadrage budgétaire. Elle facilite également le transfert de responsabilité de domaines d'un bibliothécaire à un autre.

Les fiches domaines déterminent pour chaque pôle thématique et domaine les principes spécifiques d'acquisitions (critères de sélection et d'exclusion, supports, exemplarisation, niveaux et langues), de renouvellement et de désherbage des collections et ressources.

Pendant la phase projet de la politique documentaire, les fiches domaines sont consultables sur demande. Elles seront ensuite accessibles sur le portail de la Médiathèque départementale.

### 4. Responsabilité intellectuelle et technique

La définition de la politique documentaire relève des missions du Directeur de la Médiathèque départementale, qui l'élabore et la propose à l'adoption par l'Assemblée départementale.

Celle-ci peut être déléguée au Responsable des ressources documentaires, qui assurera sa mise en œuvre, procédera à son évaluation régulière et aux ajustements qui en découlent.

L'offre documentaire devra également être l'objet d'un état des lieux annuel, par le biais des statistiques de fonds, de renouvellement et de prêts.